

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 6 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 mars 2023 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile

NOR : TREA2328613A
(*Texte non paru au Journal Officiel*)

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le décret n° 2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale de l'aviation civile, notamment son article 7 ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2023 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Arrête :

Article 1^{er}

Le b) de l'article 1^{er} de l'arrêté du 8 mars 2023 susvisé est ainsi modifié :

Les mots « Mme Marie-Laurence BOSSY, représentant les personnels en service au sein de la direction générale de l'aviation civile » sont remplacés par les mots : « Mme Emmanuelle COLONNA, représentant les personnels en service au sein de la direction générale de l'aviation civile ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 6 novembre 2023

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'aviation civile,

D. Cazé